

Délibération n°

D_2023_03_29_31

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Absents : 4
- Pouvoirs : 3
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 18
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :

23 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MAIRIE DE SALES

Séance du 29 mars 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **29 mars à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Valérie ROLLIER, Viviane RABATEL, Fabienne BROISSAND, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Marlène JACQUET, Remy BERTHOD-ONFROY, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Mélanie CONSCIENCE à Mme Catherine RABASSO, M. Hugues ALLARD à M. Roger CHARVIER et M. Guillaume MAGNIN à M. Yohann TRANCHANT

Absent excusé : M. Serge RAVOIRE

Secrétaire de séance : Mme Estelle MARCHAIS

OBJET – REITERATION PAR ACTE NOTARIE DE LA CONVENTION SIGNEE AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE EN SOUTERRAIN D'UN CABLE ELECTRIQUE SUR LES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES B n° 2435 et 2437 (lieudit « Sur les Crêt »)

Rapporteur : M. Jean-Luc FALGUERE, adjoint en charge de l'aménagement, voirie et sécurité

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal la convention de servitudes signée entre la société ENEDIS et le Maire de la Commune de SALES le 05/09/2021 pour la mise en souterrain d'un câble électrique ainsi que ses accessoires sur les parcelles cadastrées B n° 2435 et 2437, lieudit « Sur les Crêts », appartenant à la commune de SALES.

Il résulte de cette convention que les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité seront consentis moyennant une indemnité de 60 €.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié (frais d'acte à charge de ENEDIS) et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité aux charges et conditions que le MANDATAIRE estimera convenables, au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- PRENDRE CONNAISSANCE de toute intervention à l'acte, de tout projet d'acte, de tout plan.
- FAIRE toutes déclarations d'état-civil et autres.
- SE PORTER FORT de l'engagement des bénéficiaires de réserves et d'interdictions sur le BIEN d'y renoncer, uniquement pour les besoins de l'acte.
- DECIDER des modalités de répartition de l'indemnité.
- PASSER ET SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sâles, le 31 mars 2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance

Mme Estelle MARCHAIS



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 05/04/23

Et de la publication le :